

Mairie de GATEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du
29 mars 2018

L'an Deux Mil dix-huit, le 29 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

PRESENTS : Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs, FORT Alain; LAPLACE Bruno, MAURON Bernard, LAHAYE Sébastien, PONCET Alain, CHANOIS Fabien, SCHMIEDER Marc et GUILLEMOT Jean.

ABSENTS EXCUSES: GROSS Séverine

SECRETAIRE : Mme GONNET Marie-Claude.

I COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mme le Maire présente les résultats de l'exercice 2017 :

Investissement : 1663,04 € - Fonctionnement : 269 135,28 €

Le résultat global est de 270 798,32 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

II COMPTE DE GESTION 2017

Le conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017 présenté par la perception.

III AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Conformément aux textes en vigueur, le conseil décide d'affecter le résultat 2017 sur l'exercice 2018 comme suit :

- Sur le compte 002 : 269 135,28 €
- Sur le compte 001 : 1 663,04 €

IV VOTES DES TAXES

Le conseil décide de maintenir le taux des différentes taxes pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 15.76% - Foncier bâti : 15.96%
- Foncier non bâti : 29.36%

Le produit fiscal attendu est de 105 008 €.

V BUDGET 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2018 présenté par Mme le Maire. Le budget s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 481 068,28 € pour la section de fonctionnement et à 107 668,09 € pour la section d'investissement.

VI FRAIS COPAROISSIAUX

Le conseil accepte de payer la somme de 2 348,70 € correspondant au montant des frais coparoissiaux de l'année 2017 à hauteur de 30%. A la demande de la trésorerie, le conseil prend une délibération concernant la répartition de ces frais soit 30% pour Gatey et 70% pour Asnans.

VII FRAIS SCOLAIRES

Le conseil accepte de payer la somme de 23 624,97€ concernant les frais scolaires de 2015 présentés par la commune de Pleure.

VIII REMPLACEMENT D'UN AGENT

Le conseil autorise Mme le Maire à recruter des agents contractuels pour le remplacement d'agents momentanément indisponibles.

IX LIVRAISON CANTINE

Le conseil prend connaissance et accepte l'augmentation du tarif de la livraison des repas. Celui-ci passe de 0,62€ à 0,66€ par repas à partir du 1^{er} juin 2018.

X REMBOURSEMENT CNRACL

Mme le Maire expose une facture de validation de trimestres concernant Me REBOUILLAT Laurence affiliée à la CNRACL. La caisse de retraite demande le paiement des contributions rétroactives concernant la période du 15/07/2006 au 31/12/2009 durant laquelle cette personne était employée par la commune. Cette facture s'élève à 4 583,54 €.

XI DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil refuse l'attribution de subventions formulées par l'Association Intervillages et la Maison familiale Rurale de Montbozon pour un enfant de Gatey.

XII COMMISSIONS

Voirie et école : Jean GUILLEMOT

Travaux coparoissiaux : Marc SCHMIEDER

Séance levée à 22h30

GATEY, le 29 mars 2018

